

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 1 décembre 2015

Plaque d'immatriculation honteuse...

La combinaison de lettres WC et la moquerie qu'elle pourrait susciter n'est pas un motif pour demander un changement de vos plaques d'immatriculation.

J'ai acheté une nouvelle voiture et mon numéro d'immatriculation comporte les lettres WC. Est-ce que je peux en changer ?

Non

La combinaison de lettres WC et la moquerie qu'elle pourrait susciter n'est pas un motif pour demander un changement de vos plaques d'immatriculation. Une seule association de lettres est proscrite dans le système d'immatriculation des véhicules et n'est jamais attribuée, c'est SS, le Code pénal interdisant le port ou l'exhibition d'insignes emblèmes rappelant ceux d'organisations ou de personnes responsables de crimes contre l'humanité. L'administration n'utilise pas non plus dans l'attribution de numéro définitif, certaines lettres : I, O et U pour éviter les confusions avec les chiffres 1 et 0 et la lettre V. Votre numéro d'immatriculation du nouveau système d'immatriculation est attribué de façon définitive et totalement automatisée par un système informatique centralisé à l'échelle nationale. Une fois ce numéro affecté, il n'est donc pas possible d'en changer. Seule exception à ce principe : l'usurpation de plaques. Si l'on en est victime, l'on peut se voir attribuer un nouveau numéro, mais évidemment à condition de présenter un dépôt de plainte. Bon à savoir : si vous deviez changer de véhicule et qu'il n'est pas encore immatriculé "à vie", vous ne pourrez certes pas choisir le numéro de votre plaque d'immatriculation, mais le site officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> vous permettra de consulter le dernier numéro SIV créé et attribué. S'il ne vous convient pas, attendez un peu sans dépasser les délais d'immatriculation.

© Fotolia